## DEPARTEMENT DU JURA ARRONDISSEMENT DE SAINT-CLAUDE CANTON DE MOREZ COMMUNE DE PREMANON

ARR Nº 039/2023

Le Maire de la Commune de Prémanon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.22121,

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R411-8 et 411-25,

VU les travaux engagés par l'entreprise GUINOT TP domiciliée à Domblans 39210, concernant des travaux de modification de puissance d'électricité pour l'habitation de M. Franck THEVENIN, 1204 route de la Joux Dessus à Prémanon,

Considérant que ces travaux auront lieu du 28/02/2023 au 02/03/2023,

Considérant qu'il convient de règlementer la circulation à tous les véhicules pendant cette période de travaux,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: La circulation de tous les véhicules sera réduite et règlementée sur une demi-chaussée au niveau du 1204 route de la Joux Dessus du 28/02/2023 au 02/03/2023.

Article 2: La signalisation règlementaire sera mise en place par les services de l'entreprise GUINOT TP domiciliée à Domblans 39210.

<u>Article 3</u>: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Maire et les services de gendarmerie sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Prémanon, le 23 février 2023

Le Maire,

N. MARCHAND

Copie sera adressée à :

- Gendarmerie des Rousses
- CD 39